

« Accueillir et informer une personne en situation de handicap »

CONTEXTE DE LA FORMATION



Durée : 7 heures (1 jour)



Calendrier prévisionnel : A définir selon les besoins du commanditaire.



Effectif mini | maxi : 8 | 20



Lieu de réalisation & Accessibilité : Cette formation est dispensée dans les locaux de l'entreprise. Elle est accessible à tout moment, y compris aux personnes en situation de handicap*, dans le cadre d'une convention qui sera préalablement signée avec l'entreprise et qui prévoira la bonne accessibilité des locaux et l'adéquation des moyens pédagogiques au Public en Situation de Handicap (PSH).

* Retrouvez L'offre de services et d'aides financières de l'AGEFIPH à télécharger, en suivant le lien : <https://www.agefiph.fr>

Public visé : toute personne étant susceptible d'accueillir une personne en situation de handicap dans le cadre professionnel ou bénévole (collectivités territoriales, entreprises, associations, ...)

Prérequis : aucun.

Objectifs de la formation :

- Appréhender l'esprit de la loi de 2005 et le cadre législatif
- Comprendre les grandes familles de handicaps et leurs problématiques
- Acquérir les réflexes comportementaux face aux différents types de déficiences
- Connaître et comprendre les besoins des personnes en situation de handicap
- Adapter son acte de renseignement (discours, print, web, équipements adaptés...)
- Comprendre les exigences des règles d'accessibilité

Moyens pédagogiques et techniques :

- Accueil des stagiaires dans une salle dotée d'un ordinateur, vidéoprojecteur, prises électriques et rallonges électriques,
- Méthode pédagogiques transmissives (diaporama, vidéo),
- Méthode interrogatives, actives et participatives à travers différentes techniques d'animations
- Remise au stagiaire d'un support de formation au format numérique.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation :

- Feuilles de présence,
- Grille d'évaluation du participant tout au long de la formation,
- Formulaire de satisfaction stagiaire à l'issue de la formation,
- Délivrance d'une attestation de fin de formation,
- Formulaire de satisfaction Client à l'issue de la formation,
- Formulaire de satisfaction stagiaire 3 mois après la formation.

CONTENU DE LA FORMATION

1 – Introduction – Présentation mutuelle (*durée : 15min*)

2 – Cadre législatif actuel (*durée : 30min*)

3 – Qu'est-ce que le handicap ? (*durée : 30min*)

Brainstorming et échanges pour partager les représentations, chiffres et notions clés

4 – Présentations des différents types de handicap, des adaptations techniques et des postures à adopter (*durée : 2.5heures*)

Apports théoriques, mises en situation, brainstorming, exemples concrets

- Handicap visuel
- Handicap auditif
- Handicap moteur
- Handicap cognitif et mental
- Handicap psychique

5 – Accessibilité (*durée : 90min*)

6 – Analyse de situations, mises en pratique (*durée : 30min*)

7 – Conclusion - Ressources (*durée : 15min*)

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Tarification : L'APAJH 44 étant exonérée de TVA en vertu de l'article 293B du code général des impôts, il s'agit des tarifs finaux. Ces tarifs sont compris hor30mins frais de déplacement et d'adaptation pédagogique.

Les prix des prestations vendues sont ceux en vigueur au jour de la signature de la convention de formation ou de la proposition technique et financière.

La formation peut être prise en charge par votre OPCO en cas de subrogation.